FISCALITÉ

Fusion simplifiée et TUP : arbitrer, sécuriser et déclarer l'absorption de filiales

L'absorption d'une filiale détenue en totalité paraît simple : ni parité d'échange à calculer ni rapport d'échange à justifier. En pratique les difficultés se déplacent ailleurs. Choix entre fusion simplifiée et transmission universelle de patrimoine, date d'effet retenue, sort des déficits, traitement du boni ou du mali de confusion. Cette journée compare les deux voies puis déroule l'opération de bout en bout : décisions sociales, formalités, valorisation des apports, régime de faveur, conséquences en matière de TVA et de droits d'enregistrement, obligations déclaratives. Les participants traitent un dossier d'absorption complet et construisent le rétroplanning des étapes.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 155 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Juristes en droit des sociétés, responsables fiscaux, experts-comptables, directeurs financiers et collaborateurs de services consolidation.

PRÉREQUIS
Connaître les principes du droit des sociétés et de la fiscalité des groupes.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Choisir entre fusion simplifiée et transmission universelle de patrimoine selon le dossier
- Déterminer la date d'effet de l'opération et en mesurer les conséquences fiscales
- Appliquer le régime de faveur aux apports de la société absorbée
- Traiter le boni ou le mali de confusion dans les comptes de l'absorbante
- Établir les obligations déclaratives attachées à l'opération
- Anticiper les effets de l'absorption sur le groupe d'intégration fiscale

03 Programme détaillé

M1 Choix de la technique d'absorption

- Arbitrer entre fusion simplifiée et TUP
- Conditions d'accès à la fusion simplifiée
- Mécanisme de la transmission universelle de patrimoine
- Critères de choix selon la situation de la filiale
- Contraintes propres aux sociétés à associé unique
- Effets sur les contrats et les autorisations administratives
- Cas pratique : Les participants retiennent la technique adaptée à trois situations de filiales.

M2 Traitement comptable et fiscal

- Valoriser l'opération et appliquer le régime de faveur
- Valorisation des apports selon le contrôle exercé
- Conditions et portée du régime de faveur
- Boni et mali de confusion dans les comptes de l'absorbante
- Sort des déficits et des engagements pris
- Conséquences en matière de TVA et de droits d'enregistrement
- Atelier : Chaque participant passe les écritures de confusion sur un bilan de filiale absorbée.

M3 Formalités et suivi de l'opération

- Sécuriser le calendrier et les déclarations
- Décisions sociales et publicité de l'opération
- Opposition des créanciers et conduite à tenir
- Obligations déclaratives de l'absorbante et de l'absorbée
- Effets sur le groupe d'intégration fiscale
- Points de contrôle avant clôture du dossier
- À retenir : La date d'effet retenue commande l'ensemble des conséquences comptables et fiscales.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 155 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr